

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 8 juillet 2010

n°19

page 1/1

Rapporteur : **Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

OBJET : Châtellerault – Zone industrielle nord
Acquisition de serres sur le site ex-Pelfi France

Mesdames, Messieurs,

La société Pelfi France, qui a érigé de 1989 à 2006 un ensemble de serres horticoles de 26 300 m² dans la zone industrielle nord de Châtellerault, a cessé toute activité sur le site de Châtellerault au cours de l'année 2008.

La liquidation judiciaire de Pelfi France a permis à la Société de Nettoyage Brosse (SNB) de se rendre propriétaire de l'ensemble du site à travers l'acquisition des parts sociales de ladite société, rebaptisée depuis SARL « Les Serres de la Vienne ». Après avoir transféré le siège social de la société SNB dans les locaux administratifs, ladite entreprise recherche un acquéreur pour le restant du site composé de serres.

C'est dans ce cadre que la SARL « Les Serres de la Vienne » a proposé à la commune l'acquisition d'une partie des serres du site ex-Pelfi France. Son offre repose sur la cession d'une partie de 4520 m² de serres (10 cellules), un terrain attenant à l'arrière du bâtiment d'une superficie d'environ 3000 m², une chaufferie, ainsi que 12 places de parking, moyennant un montant de 300 000€.

* * * * *

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières,

VU l'attestation dressée par le Crédit Agricole Charente Maritime Deux-Sèvres accordant la mainlevée de l'inscription hypothécaire lui bénéficiant sur le bien cédé par la SARL Les Serres de la Vienne,

VU l'avis du service France Domaine en date du 7 janvier 2010,

VU la promesse de vente et le protocole d'accord en date du 23 juin 2010,

CONSIDERANT l'intérêt public de cette acquisition,

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHÂTELLERAULT

DU

Jeudi 8 juillet 2010

n°19

page 2/2

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

1°) d'acquérir une partie du site ex-Pelfi France sis 23 rue Denis Papin à Châtellerault, cadastré section AX n°251p pour une contenance approximative de 7820m², appartenant à la SARL « Les Serres de la Vienne », moyennant un montant de 300 000€ nets vendeur,

2°) d'autoriser le maire ou son représentant à signer l'acte à intervenir, qui sera passé aux frais de la commune en l'étude de M^e Gilbert LESOURD, notaire à Châtellerault, avec la participation de M^e Michel GRANIER, notaire à Bressuire (79), représentant le vendeur.

Le règlement de cette dépense sera imputé sur le compte budgétaire 820.11/2138/P1038/4100 ouvert au budget 2010.

UNANIMITE

Certifiée exécutoire

Par le maire de la ville de Châtellerault

Transmis à la sous préfecture, le 12 juillet 2010

Publié en mairie le 09 juillet 2010

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

Le directeur général adjoint des services

Philippe Turbault

